

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3063

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3063**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Plateforme mobilité emploi insertion - Attribution d'une subvention à l'association Uni-Est pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Uni-Est pilote, depuis 2003, des actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi liés à l'absence de solution de mobilité.

Depuis 2010, la Communauté urbaine de Lyon est engagée dans le cadre d'un appel à projet national "Des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité" en faveur du déploiement d'une plateforme mobilité emploi insertion d'agglomération, dont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône sont également co-financiers.

La plateforme permet, via des offres de mobilité adaptées et temporaires, de lever les freins à la mobilité et de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en parcours d'insertion professionnelle (contrats aidés, contrats à durée indéterminée, formations professionnelles, stages, entretiens d'embauche, etc.).

a) - Objectifs

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- coordonner les acteurs et les actions de mobilité existants,
- expérimenter de nouvelles actions,
- diffuser ces actions à l'échelle de l'agglomération.

Il s'agit principalement de conforter les actions de mobilité-insertion :

- l'offre de transport micro-collectif dite Tomeo (portée par l'entreprise école),
- la mise à disposition de véhicules, 2 roues et 4 roues, à tarifs sociaux (portée par le Centre ressources mobilité),
- les auto-écoles sociales (portées par l'Union nationale pour l'habitat des jeunes -URHAJ- et Innovation & développement),
- la vélo-école (portée par Pignon sur rue),
- la formation visant à lever les freins cognitifs à la mobilité (portée par la Communauté urbaine, via un appel à projet mis en œuvre par un groupement de prestataires).

La plateforme mobilité emploi insertion structure les opérateurs agissant dans le champ des offres de mobilité pour accéder à l'emploi, favorise la cohérence d'ensemble, développe avec les territoires de nouvelles offres liées aux besoins des publics et assure la diffusion de ces actions à l'ensemble de l'agglomération.

b) - Comptes-rendus des actions réalisées et bilan

En 2011, il a été attribué, par la Communauté urbaine, une subvention d'un montant de 102 750 € à l'association Uni-Est au titre de l'animation de la plateforme mobilité emploi insertion et ses actions menées en faveur de la mobilité pour l'insertion.

La plateforme mobilité emploi insertion a ainsi pu, en 2011 :

- effectuer le suivi, la coordination et le bilan des actions de mobilité précitées,
- animer les instances de gouvernances territoriales et d'agglomération,
- construire de nouveaux projets (implantation de la mise à disposition de véhicules à tarif social sur l'agglomération et déploiement de parcs-relais, travail avec l'association Moderniser sans exclure Rhône-Alpes autour des représentations de la mobilité, lancement d'une formation à la mobilité, etc.),
- co-organiser avec la Communauté urbaine une journée de capitalisation le 14 novembre 2011, afin de préparer l'après appel à projets et d'assurer la pérennisation de la plateforme.

En 2011, le bilan des actions conventionnées, transport micro-collectif et mise à disposition de véhicules 2 et 4 roues s'établit comme suit :

- 231 personnes ont bénéficié du transport micro-collectif, dont 60 % de résidents des quartiers contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), 84 % de femmes et 30 % de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Le transport micro-collectif a représenté 6 170 trajets qui ont ainsi générés 22 987 heures de travail,

- 239 personnes ont bénéficié de la mise à disposition de véhicules, pour 602 mises à disposition et 9 006 jours de mise à disposition. 54 % des bénéficiaires sont des résidents des quartiers CUCS et 19 % des femmes. Cette action a touché 22 communes de l'agglomération lyonnaise.

Le montant total de l'appel à projet, plateforme mobilité emploi insertion, tel que voté le 15 février 2010, est de 450 000 € pour la Communauté urbaine de Lyon pour les années 2010 à 2012 et pour lequel l'Agence nationale pour l'égalité des chances verse une subvention de 50 %, soit 225 000 €.

Sur le total Communauté urbaine, il est proposé d'affecter, en 2012, un montant de 86 895 € au titre du pilotage et de l'animation de cette plateforme mobilité emploi insertion.

c) - Programme d'actions pour 2012

Pour l'année 2012, les orientations du programme d'actions proposées sont les suivantes :

- étendre le périmètre des territoires concernés par des dispositifs plateforme, avec notamment les Communes de Villeurbanne, Lyon, Décines Charpieu et Meyzieu,
- améliorer l'efficacité du transport micro-collectif ; expérimenter pour ce faire des redéfinitions de périmètres ou des partenariats public-privé,
- expérimenter un service de mise à disposition de vélos/vélos à assistance électrique à tarif social,
- poursuivre la diversification des types de prescripteurs et donc du public transporté, améliorer quantitativement et qualitativement la prescription ainsi que l'orientation des bénéficiaires (conseil en mobilité),
- former les professionnels de l'emploi et de l'insertion pour lever les freins à la mobilité dans les parcours vers l'emploi.

La participation de la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'ingénierie pour 2012 serait de 86 895 € sur un coût global de 126 895 € pour cette action portée par l'association Uni-Est.

Le budget prévisionnel de l'action "Plateforme mobilité emploi insertion" Uni-Est sont présentés ci-dessous :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
achats	520	fonds européen de développement régional (FEDER)	20 000
charges fixes de fonctionnement	20 540		
services extérieurs	2 695	Communauté urbaine de Lyon	86 895

autres services extérieurs	5 905	Etat - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	20 000
charges de personnel	96 795		
dotation aux amortissements et provisions	440		
Total	126 895	Total	126 895

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subvention de fonctionnement d'un montant total de 86 895 € à l'association Uni-Est au titre de l'animation de la plateforme mobilité emploi insertion de l'agglomération lyonnaise et des actions menées en faveur de la mobilité pour l'insertion en 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Uni-Est définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 824 - opération n° OP02O2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.